

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les
informations financières essentielles des Comptes
Administratifs 2018**
Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF M14 OU BILAN DE L'EXERCICE 2018

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1 et L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs 2018 ont été approuvés le 13 février 2019 avant le vote du budget principal.

La section de fonctionnement regroupe : toutes **les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Les charges à caractère général : contrats de prestation de services, fluide, énergie, maintenance, assurances, frais de télécommunication, d'entretien des locaux, achats de petits matériels et fournitures...)
- Les charges de personnel
- Les charges financières liées à la dette
- L'autofinancement
- Les dotations aux amortissements, les provisions

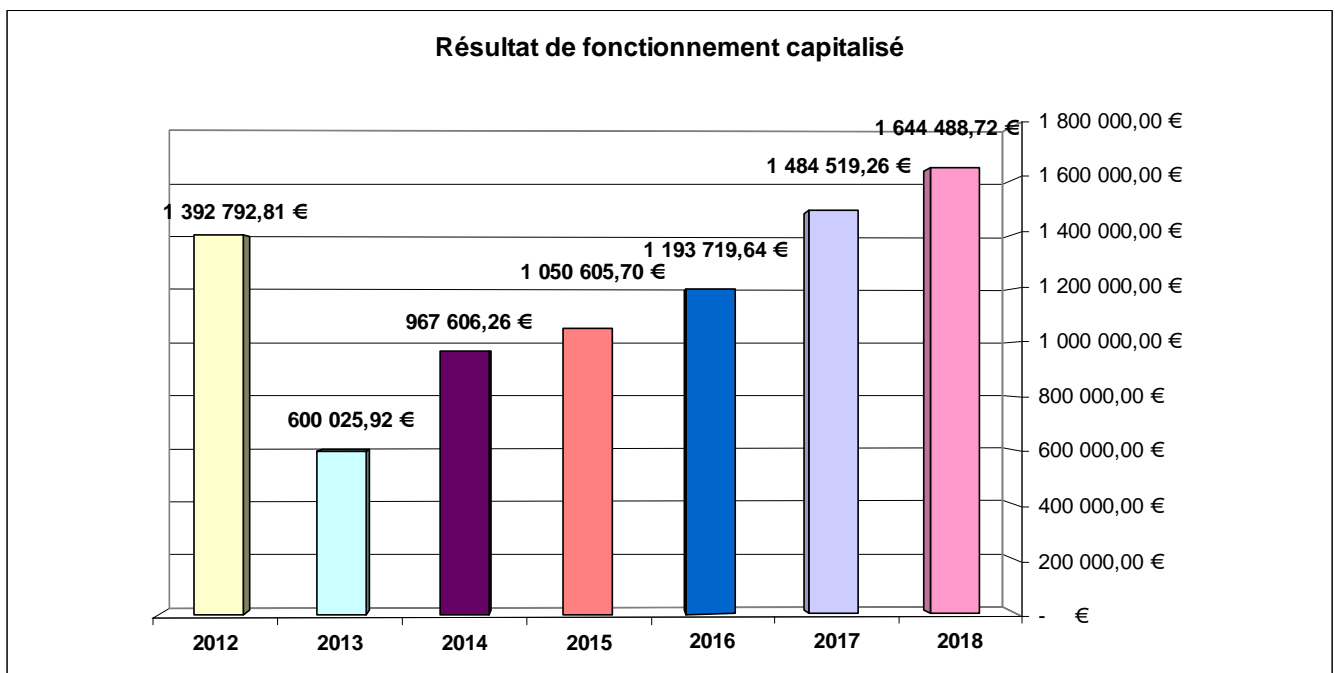
: Et toutes **les recettes** :

- Impôts et taxes, notamment la taxe d'habitation et les taxes foncières
- Les dotations de l'Etat
- Les produits des services municipaux

Résultats chiffrés de la section de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
9 608 915,79 €	11 253 404,51 €
Rappel 2017	Rappel 2017
8 776 106 €	10 260 626 €

Le résultat de fonctionnement de l'année 2018 laisse apparaître un excédent de **1 644 488,72 €** (*pour mémoire, excédent de 1 484 519,26 € en 2017*), en augmentation de 10,78 % par rapport à 2017.



La commune affecte une partie de ce résultat en section d'investissement pour privilégier le financement de ses projets et maintenir un vaste programme d'investissements.

- **Les dépenses de fonctionnement :**

Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
9 276 328 €	8 873 335 €	8 776 106 €	9 608 916 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **9 609 916 €** en 2018, soit une augmentation de **9,49 %** par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement due aux opérations d'ordre, avec notamment la vente du domaine du Mas à la fondation John Bost pour la mise en place d'un accueil médicalisé d'un montant de **1 100 000 €**.

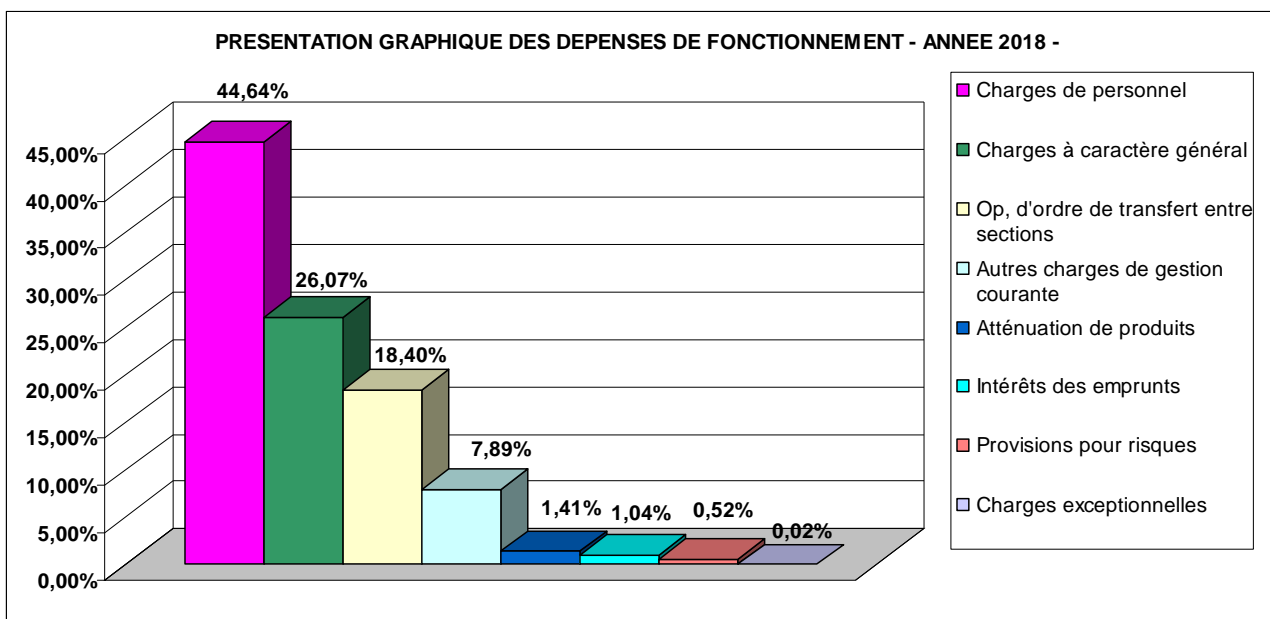
Les opérations réelles s'élèvent à **7 841 307,36 €** en 2018 contre **8 049 944,37 €** en 2017, soit une baisse de **2,59 %**.

Les principaux postes sont :

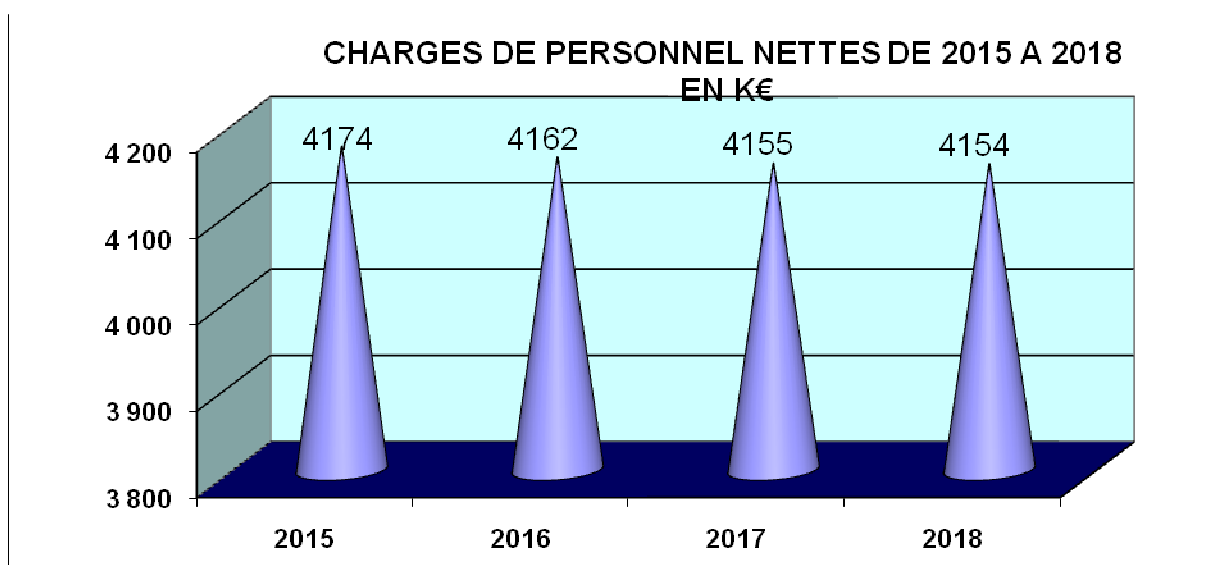
- **les charges à caractère général** (achat d'alimentation pour le restaurant scolaire, fournitures d'entretien et de voirie, eau, abonnement électricité, gaz, fioul, assurances...)
- **les charges de personnel** : dans la plupart des collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépense. Ce chapitre reste maîtrisé (113 agents en 2018 contre 120 en 2017). Ce poste représente 46,79% (contre 47,70% en 2018) des dépenses de fonctionnement.
- **les subventions** versées aux associations
- **les charges financières ou intérêts des emprunts** / en constante diminution du fait du désendettement continu de la commune
- **les provisions** éventuelles.
- **Les opérations d'ordre** (*dotations aux amortissements et sorties d'actif*) : elles sont constituées d'opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contre partie en recettes de la section d'investissement

Répartition chiffrée des dépenses de fonctionnement

CHAP	LIBELLE	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	2 527 310,46 €	2 531 865,88 €	2 504 958,45 €
012	Charges de personnel	4 398 183,18 €	4 420 096,56 €	4 289 540,47 €
014	Atténuation de produits	105 299,00 €	127 041,00 €	135 920 €
65	Autres charges de gestion courante	912 237,35 €	805 637,12 €	758 333,27 €
66	Intérêts des emprunts	130 196,34 €	112 449,51 €	100 387,39 €
67	Charges exceptionnelles	15 877,40 €	2 854,30 €	2 167,78 €
68	Provisions pour risques	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000 €
042	Op, d'ordre de transfert entre sections	734 231,32 €	726 162,01 €	1 767 608,43 €
023	Virement section de fonctionnement	Pas de réalisation	Pas de réalisation	Pas de réalisation
TOTAL		8 873 335,05 €	8 776 106,38 €	9 608 915,79 €



Evolution des charges de personnel nettes :



- **Les recettes de fonctionnement**

Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
10 326 933 €	10 067 055 €	10 260 625,64	11 253 404,51 €

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- **Des produits des services du domaine et des ventes diverses** qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, transports scolaires, camping, cimetières, centre culturel, bibliothèque....)
- **Des impôts et taxes** (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non-bâti...)
- **Des dotations et participations** versées par l'Etat, la Région, le Département...
- **Des autres produits de gestion courante** / revenus des immeubles
- **Des atténuation de charges** / remboursement du salaire des agents en arrêt maladie
- **Des produits exceptionnels** remboursement de sinistres par les assurances, ventes immobilières
- **Des opérations d'ordres** / travaux en régie, amortissements des subventions

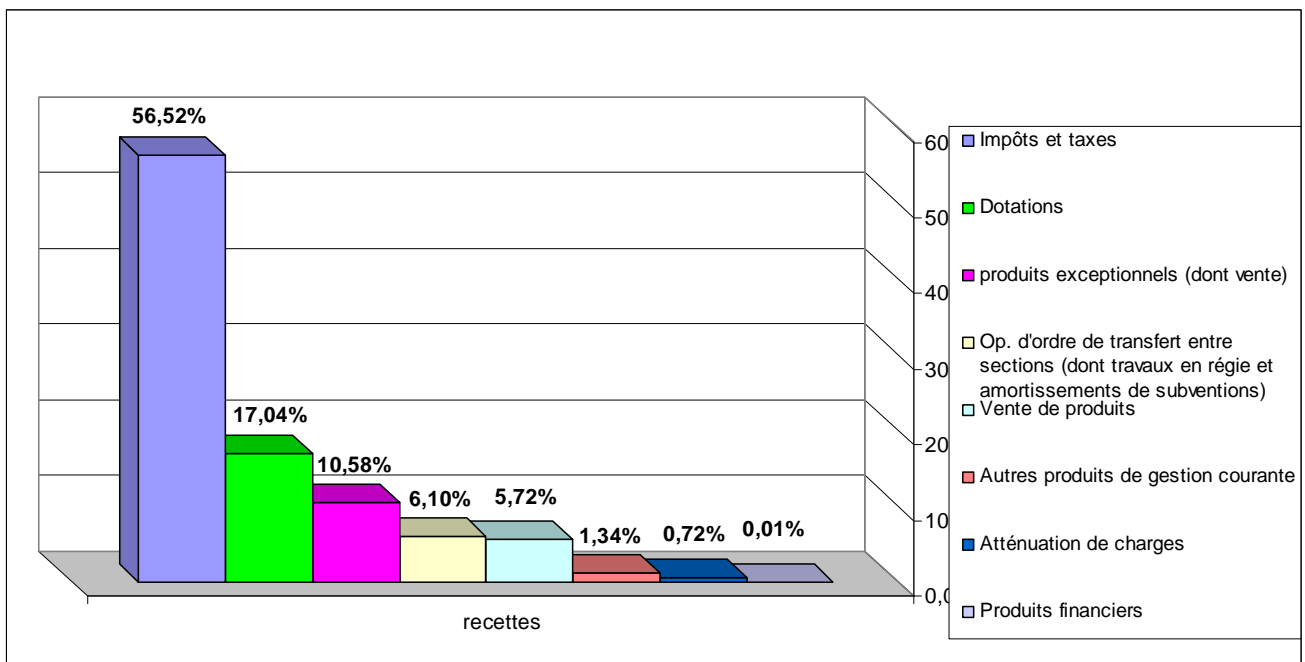
Il est à noter que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux pour la 6^{ème} année consécutive (La dernière année concernée par une pression fiscale était en 2012. La commune avait alors augmenté le taux de la TH de 1,18 % et le taux du foncier non bâti de 1,20 %). Parallèlement, elle a aussi fait le choix de préserver non seulement le pouvoir d'achat des familles en maintenant le tarif des repas à la cantine scolaire à 1,60 € (inchangé depuis 1995), mais aussi une stabilité dans l'ensemble des tarifs municipaux.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **11 253 404,51 €** soit une augmentation de **10,69 %** par rapport à 2017.

Répartition chiffrée des recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
002	Excédent de fonctionnement reporté		93 719,64 €	222 349,00 €
70	Vente de produits	719 542,06 €	583 938,74 €	643 181,58 €
73	Impôts et taxes	6 237 950,15 €	6 375 577,11 €	6 359 978,60 €
74	Dotations	1 996 580,50 €	2 106 498,37 €	1 917 499,91 €
75	Autres produits de gestion courante	212 666,95 €	217 523,28 €	151 189,59 €
013	Atténuation de charges	57 056,86 €	98 823,29 €	81 464,62 €
76	Produits financiers	697,11 €	620,91 €	562,90 €
77	produits exceptionnels (dont vente)	169 062,36 €	127 777,49 €	1 190 961,29 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (dont travaux en régie et amortissements de subventions)	673 498,70 €	656 146,81 €	686 217,02 €
TOTAL		10 067 054,69 €	10 260 625,64 €	11 253 404,51 €

Présentation graphique des recettes de fonctionnement :



La section d'investissement : retrace les opérations patrimoniales et comporte :

- **En dépenses :** la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructures, les acquisitions de matériels durables, véhicules.... le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie / opérations d'ordres...
- **En recettes :** les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département ou autres), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les excédents de fonctionnement capitalisés, la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, l'autofinancement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements

Vu d'ensemble de la section d'investissement :

<i>INVESTISSEMENT</i> <i>Dépenses</i>		<i>INVESTISSEMENT</i> <i>Recettes</i>	
Deficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement 2017	793 916,80
Subvention d'équipement	23 842	FCTVA	197 290,82
Dépenses d'investissement 2018 <i>(cpte 20-204-21-23)</i>	2 075 575,43	Taxe aménagement	53 293,89
		<i>Affectation résultat 2017</i>	1 262 170,26
		Subventions d'équipement	817 493,91
Remboursement emprunt	261 209,04	Emprunt	0
		<i>Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)</i>	
		<i>CHAPITRE 024</i>	
<i>CHAPITRE 040</i>	686 217,02	<i>CHAPITRE 040</i>	1 767 608,43
<i>Amortissement subventions</i>	48 476,56	<i>Amortissements 2018</i>	642 125,35
<i>Travaux en régie</i>	635 707,38	<i>Sortie du patrimoine</i>	1 125 483,08
<i>Différence sur réalisation (moins value lors d'une cession)</i>	2 033,08		
Opérations Patrimoniales	21 638,10	Opérations Patrimoniales	21 638,10
Total dépenses d'investissement 2018	3 068 481,59	Total recettes d'investissement 2018	4 913 412,21

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2018 :

- Programme voirie 2017
- Aménagement d'un Tiers-lieux « la parenthèse numérique »
- Construction d'une nouvelle école élémentaire sur le site Jules Ferry
- Réhabilitation de la bibliothèque
- Construction d'une salle spécialisée au stade Albert Bordes
- Travaux divers

Dettes :

La commune de Saint-Yrieix n'a pas contracté d'emprunt depuis 2014. Elle est faiblement endettée.

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 s'élevait à **2 633 902 €** avec une capacité de désendettement légèrement supérieur à 1 an.

<i>En euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre N	3 903 449	3 506 118	3 193 746	2 894 902	2 633 902
Autofinancement Brut	1 593 274	1 280 967	1 352 027	2 132 839	2 238 138
Capacité d'extinction de la dette (en année)	2,5	2,7	2,4	1,3	1,18

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif 2018

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49

OU BILAN DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service assainissement fonctionne sur un budget annexe et autonome. Il n'est pas financé par le budget principal de la commune.

Le traitement des eaux usées est assuré par la SAUR. C'est une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage de 12 ans. Il se termine en 2022.

La commune verse une participation annuelle imputée sur le budget principal. La SAUR, fermier, se charge de la facturation des eaux usées aux usagers et de l'encaissement de la totalité des redevances.

Elle en reverse une partie à la collectivité, encaissée sur le budget assainissement.

Cette société assure également l'entretien des deux stations d'épuration situées aux lieux-dits « Le Bocage » et « Les Vitailles ».

1. La section de fonctionnement

Les dépenses :

Elles concernent :

- **Les charges à caractère général** / fournitures diverses, location de matériel lors des interventions sur les réseaux par les agents municipaux / **36 989,40 €**
- **Les charges de personnel** avec le remboursement de la mise à disposition du personnel communal / **109 433,77 €**
- **les charges financières** ou intérêts des emprunts / **12 118,73 €**
- **Les opérations d'ordres** / dotations aux amortissements / **210 519,39 €**

Les recettes :

Elles sont composées :

- **Des produits des services du domaine** : surtaxe assainissement reversée par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage / **462 590,69 €**
- **Des dotations et participations** : prime pour épuration versée par l'agence de l'eau Adour Garonne / **25 414 €**
- **Des opérations d'ordre** : amortissement des subventions / **59 787,27 €**

2. La section d'investissement

Les dépenses :

Elles concernent :

- **les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'investissement**, à savoir pour 2018 :

- Création d'un réseau d'assainissement au Bocage / **11 756,22 €** - Opération non terminée ; solde à régler sur 2019
- Réhabilitation de l'assainissement rue du 24 février / **23 549,70 €**

- **Remboursement de l'emprunt en capital** / 109 612,91 €
- **Opérations d'ordre** ou amortissement de subventions / **59 787,27 €** et régularisation des travaux en régie rue du marché vieux / **150 072,88 €**
- Ecritures de TVA / **6 370 €**

Les recettes :

Elles sont réparties de la manière suivante :

- 1 014 297,15 € d'excédent d'investissement reporté
- 192 706,14 € d'excédent de fonctionnement
- 15 399,36 € de reversement de TVA par la SAUR
- 216 889,39 € d'opérations d'ordre.

La dette

3 emprunts d'une durée de 20 ans ont servi à financer les programmes d'investissement des années 2000 et arriveront à échéance en 2020.

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 sur ce budget est de **181 630,47 €**.

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les
informations financières essentielles du Compte Administratif
2018
Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE**

**COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M14 – V.E.F.A (Vente en l'état futur
d'achèvement)**

Le résultat 2018 est déficitaire.

- **Dépenses**

➤ Déficit reporté :	1 370 060,44 €
➤ Dépenses (travaux) 2018 :	6 845,27€
<u>Total</u>	1 376 905,71 €

- **Recettes**

➤ Ventes :	170 059,22 €
------------	--------------

- **Résultat 2018 : Déficit de 1 206 846,49 €**

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les
informations financières essentielles du Compte Administratif
2018
Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE**

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M14 – LOTISSEMENT LE BOCAGE 2

Aucune vente de terrain n'ayant eu lieu en 2018, le déficit de 129 073,26 € est reporté en 2019.

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Administratif 2018

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M4 – CAMPING MUNICIPAL

Pour sa première année d'exécution, le budget annexe du camping municipal présente un déficit total de **637,38 €** sans subvention d'équilibre du budget principal.

➤ **Dépenses de fonctionnement : 122 757,49 €**

➤ **Recettes de fonctionnement : 123 086,74 €**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 : 329,25 €.

1. Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

✓ **Les recettes** du camping dépendent notamment du nombre de réservations et des conditions météorologiques. Elles fluctuent donc d'une année sur l'autre.

Pour 2018, le montant total des locations s'élèvent à 109 600,54 € contre 102 490,70 € en 2017.

✓ **Les dépenses** de fonctionnement varient :

- de + 7,60 % pour les charges à caractère général / 65 893,21 € en 2018 contre 61 240,25 € en 2017,
- de – 44,77 % pour les charges de personnel / 56 784,78 € en 2018 contre 102 832,78 € en 2017.

2. La section d'investissement

Elle présente un déficit de **966,63 €** dû à l'acquisition de mobiliers extérieurs.